

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS  
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 21 JUIN 2019**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019** : Unanimité

**Exercice du droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (DPU), correspondant aux références cadastrales suivantes ZM N° 17 p-b situé 1 Villerbray d'une superficie de 1 968 m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

**Modification des statuts et du périmètre d'intervention du SYDELA**

Les statuts du SYDELA doivent être modifiés pour tenir compte :

- De la fusion de certaines communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- De compétences nouvelles exercées, notamment en ce qui concerne les domaines liés à la transition énergétiques,
- De la création de communes nouvelles et de la modification du périmètre d'intervention du SYDELA avec la sortie de Fresne-sur-Loire vers le Maine-et-Loire et de l'intégration de la commune de Freigné à la Loire-Atlantique.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts ainsi que la modification du périmètre du Sydela

**Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (CCCD)**

la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH définit trois orientations opérationnelles :

- Valoriser le parc existant de logements support de l'identité des communes et du cadre de vie ;
- Organiser le développement de la construction neuve de manière plus qualitative ;
- Compléter l'offre de logement et d'hébergement des publics à besoins spécifiques.

Suite à cette élaboration, il y a lieu d'émettre un avis sur le projet de PLH qui comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic basé sur une analyse de l'offre et des besoins et sur une évaluation de la situation économique et sociale ;
- Un document d'orientations stratégiques déterminant les principes d'intervention des politiques publiques sur la base des enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- Un programme d'actions territorialisé et opérationnel avec un calendrier de mise en œuvre sur la période 2020-2025.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Cimetière : Assistance Juridique et Conseils**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la restructuration administrative et physique du cimetière communal L'assistance juridique et conseils ayant pris fin le 24 mai 2019, M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire cette prestation dans la poursuite du projet de restructuration du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire le contrat d'assistance juridique et conseils avec les groupe ELABOR pour une durée de 3 ans, pour un montant de 530 € H.T./an.

**Poste de refoulement : Remplacement de 4 barres de guidage**

Monsieur Alain HORHANT, adjoint en charge du service technique, explique que lors du remplacement de la pompe de relèvement de la station d'épuration, il est apparu que les 4 barres de guidage du poste de refoulement sont vétustes et présente le devis de VEOLIA pour leur remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer le devis de VEOLIA d'un montant 1 758,45 € H.T. pour la fourniture et la pose de 4 barres de guidage.

**Cantine scolaire : Prix des repas année 2019/2020**

Après la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, en fonction de la proposition tarifaire du fournisseur des repas.

Le conseil, à l'**unanimité**, décide de revoir le tarif des tickets de cantine pour la rentrée 2019/2020 comme suit :

- Enfant repas simple : 3,40 € TTC pour mémoire année précédente (3,30 € TTC)
- Adulte repas simple : 5,00 € TTC pour mémoire année précédente (4,80 € TTC)

**Désaffiliation de la commune d'Orvault du Centre de Gestion de Loire-Atlantique**

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent. Le conseil municipal de la commune d'Orvault a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le seuil des 350 agents ayant été dépassé depuis 2006.

La volonté de désaffiliation de la commune s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, Orvault s'étant progressivement dotée des outils et des moyens pour mettre en place une gestion autonome de ses ressources humaines.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault.

**Recensement de la population 2020 : Nomination de l'agent recenseur - Désignation d'un coordonnateur**

le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

conseil municipal à l'unanimité décide de désigner Mme Rachel GAUTIER comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et Mme Sylvie WEISS en qualité d'agent recenseur.